

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 197

présenté par

M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de porter l'effort de défense de la Nation à 2 % du PIB à l'horizon 2025. »

les mots :

« d'augmenter l'effort de défense de la Nation . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de supprimer l'objectif « hors-sol » des 2 % du PIB fixé par l'OTAN. Le groupe GDR lui préfère des objectifs liés à la situation internationale.

Relier les investissements à un chiffre désincarné est contre-productif. C'est en se basant sur la sécurité internationale et la situation géopolitique, géostratégique et militaire mondiale que le budget des armées doit être travaillé.

Le budget doit donc être adapté à la situation globale et non pas à un chiffre du PIB.